

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2020

PRESENTS: Mme Pascale BAVOUZET, M. Valéry JANVIER, M. Francois RULLAUD, Mme Nadine SALLE, Mme Christelle DAIGURANDE, M. Sylvain SCHULER, M. Jean-Marie LAMY, Mme Anne-Marie BOIRON, M. Francis COLIN, Mme Marina PICARD-CAUSSE, M. Maxime AMBARD, Mme Priscille VANHAY,

ABSENT(es) Excusé(es) : Mme Catherine GIRAUD, Mme Nathalie JAMET, M. Cyril JOUBERT

Participait également : Mme Peggy PULVERIN

M. AIT-SLIMANE (intervention sur le projet convention GRDF)

Mme Anne-Marie BOIRON a été nommée secrétaire de séance.

Madame La Maire propose au conseil municipal d'ajouter 2 points à l'ordre du jour du Conseil Municipal: Projet d'extension de l'élevage de porc Le Grand Magnolet et Marché des producteurs. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Ordre du jour modifié :

1- Approbation des PV du 24 septembre 2020

2- Nomination de la secrétaire de séance

3- Délibérations :

- Projet convention GRDF pour raccordement d'une unité de production de biométhane situé sur la commune de Gournay
- Projet GRAND MAGNOLET
- Approbation du PEDT
- Modification facturation de l'ALSH Toussaint en raison du COVID
- Approbation du règlement de la Salle Multi-Activités à compter du 1er janvier 2021
- Approbation des tarifs de la Salle Multi-Activités à compter du 1er janvier 2021
- Révision des subventions pour les associations
- Régime indemnitaire de personnel RIFSEEP pour 2021
- Personnel : autorisation d'absence pour événement familial
- Sécurisation des commandes manuelles des cloches
- Décisions modificatives
- Amortissement de la participation à l'éclairage pour le lotissement le Creuzancais
- Cimetière : annulation de l'arrêté de concession N°440 et modification de la délibération 2019/23
- Accueil sur la commune d'un spectacle dans le cadre de l'opération Musique et Théâtre au Pays 2021
- Financement du fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés
- Création du Marché Producteur

4- Informations diverses

DÉLIBÉRATIONS :

2020-48 : Avis sur projet de convention entre GRDF et les communes De Gournay, Buxières-d'Aillac, Jeu-les-Bois, Arthon

Parole de M. AIT-SLIMANE, directeur territorial GRDF.

Quelques chiffres :

ARTHON est propriétaire des réseaux gaz depuis 13/01/95 pour 30 ans renouvelable

Longueur de réseau 9 km, Consommation gaz 20 Gwh, Nb de foyers 109

Valeur du patrimoine coût 395 000 euros

ERDF reverse à la commune 1036,70 E / an pour 9 km

La méthanisation est un processus de dégradation de la matière organique

La SEG c'est 85 000 Tonnes de déchets traitées et 150 m3/Hr de biogaz brûlés (torchés)

Le projet de GOURNAY : capter ces 150 m3=13 Gwh d'énergie récupérées/ an soit 65 % de la consommation d'Arthon.

La convention lie les communes de : GOURNAY - BUXIERES D AILLAC - JEU LES BOIS - ARTHON - GRDF

Les objectifs de la convention :

- détermine la situation administrative de la canalisation
- détermine la situation patrimoniale et comptable de la canalisation
- détermine le statut de GRDF, concepteur, réalisation, exploitant de la canalisation

Mme La Maire invite les conseillers à donner leur avis sur ce projet.

Le conseil municipal se prononce comme suit :

Avis favorable : 10

Avis défavorable : 0

Sans avis : 2

2020-47 : PROJET D'EXTENSION DE L'ELEVAGE DE PORCS DE LA SCEA LE GRAND MAGNOLET

La préfecture a envoyé le 09/11 un dossier d'avis de consultation public pour l'extension de l'élevage de porcs de M. COURSEAU au Grand Magnolet. Enquête publique du 30/11 au 28/12.

Mme La Maire invite les conseillers à donner leur avis sur ce projet afin d'en faire part à la préfecture.

Le conseil municipal se prononce comme suit :

Avis favorable : 2

Avis défavorable : 8

Sans avis : 2

2020-48 : APPROBATION DU PEDT

Le PEDT favorise l'inclusion de tous les enfants pendant les temps scolaires et périscolaires.

Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le conseil municipal approuve le PEDT pour l'année 2020-2021.

2020-49 : MODIFICATION FACTURATION DE L'ALSH TOUSSAINT EN RAISON DU COVID

Mme La Maire nous informe que l'ALSH a dû fermer une journée lors des vacances scolaires de Toussaint en raison du COVID.

Pour les familles qui paient la semaine avec le repas et qui n'ont pas mis leur enfant la journée de fermeture : une journée leur sera décomptée sur la facture. Pour les familles qui n'ont pas eu le choix de mettre leur enfant ce jour-là mais qui ont amené le pique-nique car pas de restauration, un repas leur sera décompté de leur facture.

Le conseil municipal prend acte de ces 2 décisions.

2020-50 et 51: APPROBATION DU RÈGLEMENT ET DES TARIFS DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS A PARTIR DE 2021

Révision du règlement et des tarifs de la salle Multi- Activités.

4 tarifs : un pour les arthonnais, un pour particuliers et associations hors communes, un pour les associations arthonnaises et pour finir un pour les représentations culturelles d'associations hors communes.

La caution de la salle passe de 300 € à 700 €.

Suppression du tarif à la journée pour le week end.

Le conseil municipal prend acte de ces changements.

2020-52 : RÉVISION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS

Le Souvenir français percevra 100 €, « Arthon Randonnées » percevra 400 € et « Au fil des ans » percevra 200 €.

Le conseil municipal accepte cette décision.

2020-53 : RÉGIME INDEMNITAIRE DE PERSONNEL RIFSEEP POUR 2021

Le RIFSEEP a été mis en place en 2017.

L'enveloppe 2020 était de 12 000 €, celle-ci devrait passer à 14 000 euros pour 2021.

Le conseil municipal accepte cette augmentation de 2 000 euros pour récompenser les salariés sous forme de prime de fin d'année.

2020-54 : PERSONNEL : AUTORISATION D'ABSENCE POUR ÉVÉNEMENT FAMILIAL

Une modification de la loi 2020-692 du 8 juin 2020, permet aux agents territoriaux d'obtenir un congé de 2 jours pour l'annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant et l'allongement du congé pour cause de décès d'enfants à 7 jours ouvrés au lieu de 5.

Cette modification est validée par le conseil municipal.

2020-55 : SÉCURISATION DES COMMANDES MANUELLES DES CLOCHES

M. François RULLAUD nous informe que l'accès des commandes manuelles des cloches de l'église est difficile et dangereux. Un devis par l'entreprise BODET a été présenté.

Le conseil municipal valide ce devis d'un montant de 644.88 € TTC.

2020- 56-57-58-59 : DECISIONS MODIFICATIVES

- Mise à jour des écritures comptables
- Créances éteintes (loyers impayés) de la boulangerie.
- Créances irrécouvrables

2020-60 : AMORTISSEMENT DE LA PARTICIPATION À L'ÉCLAIRAGE POUR LE LOTISSEMENT LE CREUZANCAIS

L'installation de l'éclairage pour le lotissement du Creuzançais doit être amortie. Le conseil municipal décide de l'amortir sur une durée de 5 ans.

2020-61 : CIMETIÈRE : ANNULATION DE L'ARRÊTÉ DE CONCESSION N°440 ET MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2019/23

L'acte de concession concernant l'emplacement 157 au carré 1 porte le numéro 221. Il convient donc d'annuler l'arrêté de concession de régularisation n°440 qui a été pris en 2019 pour cet emplacement.

2020-62 : ACCUEIL SUR LA COMMUNE D'UN SPECTACLE DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION MUSIQUE ET THÉÂTRE AU PAYS 2021

Mme Nadine SALLE, 2ème adjointe nous propose le projet d'accueillir le spectacle " L'eau de la vie " dans le cadre de "Musique et théâtre au Pays " le 28 août 2021 à 18 heures.

Le spectacle sera gratuit et ouvert à tout public.

Le coût du spectacle s'élève à 1708 € mais celui-ci peut être financé à 50 % par une subvention du conseil départemental et à 50 % par une subvention régionale.

Une buvette associative sera mise en place.

Ce projet sera réalisé si bien entendu les subventions couvrent le coût du spectacle.

2020-63 : FINANCEMENT DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉS

La participation de la commune au FAJD est de 0,70 euros /jeune de 18 à 25 ans.

La commune recense 78,09 jeunes (INSEE), ce qui fait une participation de 54,66 euros à verser.

Le conseil municipal valide cette participation.

MARCHÉ DES PRODUCTEURS

La commune souhaite créer un marché afin de valoriser les producteurs locaux et de développer le commerce de proximité.

Les producteurs seraient variés, les produits vendus aussi (fromages de chèvres, œufs frais, des terrines végétariennes, légumes et pains bio, miel, pain d'épices, vente de colis de bœuf et de veau)

Ce marché se ferait les vendredis de décembre à partir de 16 heures sur la place de la mairie avec interruption hivernale. Reprise mars – avril.

L'emplacement pour ces producteurs serait gratuit pour l'année 2020-2021.

Le conseil municipal approuve le règlement et charge la maire de prendre toutes les mesures utiles pour la mise en place de ce marché.

QUESTIONS DIVERSES :

*Vœux du maire : certainement annulés.

*Ski en février : le séjour de ski en février 2021 sera annulé.

*Les tarifs cantine, ALSH du mercredi, ALSH petites et grandes vacances et le périscolaire restent inchangés pour l'année 2021.

*Horaires éclairage : 23H - 6H

*Distribution des sacs poubelles: les 2 derniers samedis de janvier.

*CCAS : retour des fichiers colis, 52 hommes et 53 femmes ont répondu.

Les colis seront distribués le samedi 12 décembre à 9 heures.

*PROJET ÉCOLE : 2 réunions ont eu lieu : l'une avec Mme La Maire, ses adjoints, M. Dabadie et M. Jannin et l'autre avec Châteauroux Métropole.

La 1^{ère} réunion a servi à décrire l'école idéale.

La 2^{ème} réunion a permis de connaître les démarches à effectuer.

Il faut tout d'abord trouver un programmiste pour le projet.

L'Ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h50.

Le prochain Conseil Municipal est prévu pour le mois de janvier (date à définir)



La Maire

P. BAVOUZET